



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



04047999

Dépôt au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY, aux fins
de publicité au M.B. ou B.N.
le 16 Mars 2004
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **TRANSPORTS LINSMEAU**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Braives, rue Joseph Wauters n°10

N° d'entreprise : 0443777671

Objet de l'acte : **Modification des statuts**

EXTRAIT ANALYTIQUE

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Frantz GILMANT, Notaire à Huy, le vingt-cinq février deux mil quatre, portant la relation d'enregistrement suivante: "Enregistre à Huy 1, le 2 mars 2004, Vol. 745 Fol. 36 Case 02, un rôle sans renvoi, Reçu vingt-cinq euros (25 EUR), L'Inspecteur principal Ch Ph.Berrewaerts"

IL RESULTE QUE

L'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée : "TRANSPORTS LINSMEAU" ayant son siège social à Braives, rue Joseph Wauters 10

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul WERA, notaire à Saint-Nicolas, le vingt-neuf mars mil neuf cent nonante et un, publié par extrait aux annexes du Moniteur Belge du vingt-quatre avril suivant sous le numéro 071

Ayant été inscrite au registre de commerce de Huy sous le numéro 39.051 et portant le numéro d'entreprise 443.777.671

A pris les résolutions suivantes

1) La modification des statuts, la mise en concordance des statuts avec le nouveau Code des Sociétés, remplaçant les lois coordonnées sur les sociétés commerciales et l'adaptation des différents montants du franc belge en euro:

- Modification de l'article deux : ajout des mots "de la région francophone de Belgique" après les mots "endroits" dans le premier paragraphe

- Modification de l'article cinq : l'article est remplacé par "Le capital social de la société est fixé à la somme de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 €) représenté par sept cent cinquante parts sociales sans mention de valeur nominale. Ces parts sont entièrement souscrites et libérées".

- Modification de l'article six : suppression du quatrième paragraphe

- Modification de l'article sept : les mots "aux articles 124 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales" sont remplacés par les mots "aux articles 232 et suivants du Code des Sociétés". Dans le deuxième paragraphe, suppression des mots "et pour autant que de ce fait, le nombre des associés ne dépasse pas la limite légale prévue à l'article 119 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales"

- Modification de l'article huit : dans le premier paragraphe, suppression des mots suivants le mot "convocation"; suppression du troisième paragraphe et remplacement des mots "de l'article 136 bis lois coordonnées sur les sociétés commerciales" par les mots "des articles 267 et 279 du Code des Sociétés".

- Modification de l'article treize : suppression de cet article

- Modification de l'article quatorze : remplacement des mots "les lois coordonnées sur les sociétés commerciales" par les mots "le Code des Sociétés"

- Adoption d'une nouvelle numérotation des statuts suite aux modifications dont question ci-avant

- Pouvoir à l'effet de coordonner les statuts accordés à Monsieur Jean-Marie LINSMEAU

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Ont été déposés en même temps : expédition et coordination
Maître FRANTZ GILMANT, Notaire à Huy